



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL, ORGANISÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Important : les candidats doivent transmettre en 4 exemplaires ce dossier, au plus tard à la date indiquée dans l'arrêté d'ouverture de cet examen professionnel soit le **XX mois année**, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC)
Division des concours (DEC 4)
Bureau G201
Examen professionnel de chef de travaux d'art principal
7, rue Ernest Renan
94 749 ARCUEIL Cedex

Attention : ce dossier comporte 19 pages en tout, il ne peut être modifié. Aucune page ne peut être ajoutée.

SOMMAIRE

Première partie : identification	<i>(1 page)</i>
Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s)	<i>(3 pages)</i>
Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale	<i>(10 pages)</i>
Quatrième partie : acquis de votre expérience professionnelle	<i>(2 pages)</i>
Cinquième partie : déclaration sur l'honneur	<i>(1 page)</i>

<i>Première partie : identification</i>
--

Compléter chacune des rubriques ci-dessous :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom patronymique :

Nom marital/d'usage :

Prénom(s) :

Numéro(s) de téléphone professionnel :

Numéro(s) de téléphone personnel et/ou portable :

Adresse(s) courriel :

Adresse personnelle :

Code postal, ville et pays :

Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s) (1/3)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les stages ou formations suivis leurs semblant les plus pertinents. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s) (2/3)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les stages ou formations suivis leurs semblant les plus pertinents. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s) (3/3)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les stages ou formations suivis leurs semblant les plus pertinents. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (1/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (2/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (3/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (4/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (5/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblent les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (6/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (7/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (8/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du :				
Au :				
Du :				
Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (9/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (10/10)

Les candidats doivent remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Les candidats doivent indiquer les expériences professionnelles leurs semblant les plus pertinentes. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction	Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises
Du : Au :				
Du : Au :				

<i>Quatrième partie : acquis de votre expérience professionnelle (1/2)</i>

Sélectionnez la réalisation la plus significative que vous avez effectuée depuis votre nomination dans le corps des chefs de travaux d'art et établissez un descriptif synthétique de la méthode et des différentes étapes techniques qui ont permis cette réalisation. Vous mentionnerez au moins une difficulté que vous avez rencontrée et au moins un enseignement que vous en avez tiré. L'ensemble étant limité à deux pages au maximum.

2 pages dactylographiées, en police Times New Roman, taille 11.

Quatrième partie : acquis de votre expérience professionnelle (2/2)

<i>Cinquième partie : déclaration sur l'honneur (1/1)</i>
--

Je soussigné(e) _____

souhaite me présenter à l'examen professionnel de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture et de la communication.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance du règlement ci-dessous concernant les fausses déclarations.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (*Code pénal art.441-1*).

- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (*Code pénal art. 441-6*).

Le bureau des concours et de la préparation aux examens ainsi que le bureau DEC4 de la Maison des examens se réserve le droit de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le _____

Signature du candidat :